

LIGNE À GRANDE VITESSE BORDEAUX - TOULOUSE

➤ INCIDENCES SUR LES HABITATS, LES ESPÈCES, LES PRATIQUES

➤ ATTENTES ET PROPOSITIONS



Positionnement de la Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne

dans le débat public sur le projet de L.G.V. Bordeaux-Toulouse

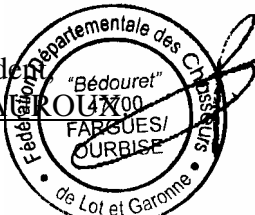
L'option de passage, ou fuseau Sud, qui a semble-t-il la préférence du maître d'ouvrage, ne rencontre pas le même succès chez les chasseurs Lot-et-Garonnais.

Nous ne sommes pas opposés au rail, bien au contraire, nous prenons le train comme tout un chacun et nous aimons arriver à l'heure dans un délai raisonnable.

Nous n'accepterons pas pour autant de voir s'installer des nuisances à un tel niveau dans une zone naturelle aussi précieuse pour notre département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne, Association de protection de la Nature Agréée, s'attachera à démontrer qu'il existe d'autres possibilités épargnant aujourd'hui une vaste zone naturelle et préservant ainsi les intérêts des générations futures.

Le Président
Michel ALAURON



POUR UNE VISION DIFFÉRENTE

L'équilibre du Lot-et-Garonne n'est pas forcément au bout de la très grande vitesse, car le Lot-et-Garonne est fait de terroirs, de villages, d'espaces naturels, de vies sauvages, de zones de silence et de paysages harmonieux. En bref, il est fait d'une identité rurale forte. Le bonheur de tous les Lot et Garonnais ne tient pas à quelques minutes gagnées sur un trajet entre deux gares; ils ne sont pas des gens pressés toujours en mouvement entre les grandes métropoles du pays (Bordeaux, Toulouse, Paris, etc..).

Une autre logique n'oublie pas aussi que franchi le seuil du Lot-et-Garonne, nous entrons dans un type d'espace où la nature conserve encore sa place et l'implantation d'une infrastructure linéaire de type LGV serait une catastrophe de plus en terme d'écologie et de préservation des milieux naturels.

Nôtre vision n'oublie pas non plus que nous affichons tous l'ambition de construire le futur et qu'il existe déjà une ligne ferroviaire (certes à moins grande vitesse que la LGV) mais qu'il conviendrait d'aménager.

C'est un euphémisme de dire que la LGV n'est pas un petit train bucolique, c'est une infrastructure lourde conçue dans une logique d'aménagement du territoire national. Quoique l'on fasse on peut réaliser toutes les études que l'on voudra, la LGV n'épousera pas un territoire, mais elle le tranchera et le remblaira dans ses espaces les plus préservés.

Outre son impact direct, l'incidence de son emprise constitue un couloir non négligeable de bruit, il s'agit d'une coupure dans un massif forestier protégé ; coupure notamment dans le flux des animaux qui transitent à l'intérieur de la forêt, mais aussi bouleversement des paysages et disparition importante de palombières qui représentent l'identité culturelle de cette zone.

Quelle alternative ? Nous proposons l'aménagement de la ligne actuelle ou la création d'une nouvelle ligne le long de l'axe autoroutier Bordeaux-Toulouse qui en terme de nuisances aux habitats naturels n'a rien de comparable avec la création de l'option sud qui traverse les habitats préservés du massif des Landes de Gascogne.

Nous demandons que soit intégrée la problématique environnementale en amont du projet et non en aval. Actuellement, ce qui est prévu pour que l'environnement soit respecté se situe au niveau des mesures compensatoires. Cette démarche ne pourra pas réellement prendre en compte les territoires, la faune sauvage, la culture locale et l'environnement dans sa globalité. Ce ne sera que mettre un emplâtre sur une jambe de bois ou éventuellement peindre la LGV en vert sur le papier.

Il faut adapter le projet à nos spécificités départementales et peut être accepter que le Lot-et-Garonne vaille bien quelques surcoûts et quelques minutes de trajet supplémentaires.

INCIDENCES DE LA LGV SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES

- ✚ Perte et destruction définitive d'habitats (10 ha/km) dans un milieu encore totalement préservé.
- ✚ Partage en deux la partie lot et garonnaise du massif forestier landais encore exempt à ce jour d'ouvrage majeur.
- ✚ 1^{ère} saignée dans le poumon vert du Lot-et-Garonne alors qu'un jumelage au tracé avec l'A62 permettrait de réduire l'effet de coupure des territoires.
- ✚ Cloisonnement et morcellement des milieux, perturbations des espèces et des habitats d'espèces patrimoniales (loutre, vison, chiroptères) ou emblématiques (cervidés, bécasses, palombes).
- ✚ Poursuite du mitage et du "saucissonnage" du Lot-et-Garonne par la multiplication et la dispersion des faisceaux de communication (N113, ligne SNCF existante, autoroute et maintenant la LGV ?).
- ✚ Multiplication des nuisances de tous types dans un milieu encore préservé.
 - Nuisances esthétiques (saignées, caténaïres, ouvrages divers, etc....) ;
 - Dérangements sonores et nuisances par le bruit dans des habitats forestiers habituellement très calmes ;
 - Pollution lumineuse (trafic, signalisation) dans un milieu encore à l'écart de source lumineuse artificielle ;
 - Augmentation des infrastructures fixes et du réseau routier (accès et dessertes pour travaux, maintenance et désenclavement des habitants et des propriétés).
- ✚ Drainage des zones de marais et assèchement des lagunes encore existantes suivant le choix du tracé (la Pindérese, le Papetier, le Coureau, la Lague, etc....).
- ✚ Destruction localisée de la forêt galerie aux traversées des cours d'eau et coupure des corridors biologiques abritant des espèces protégées (Loutre, Odonates, Fadet des laïches, Chiroptères) et

une espèce soumise à un plan de restauration Européen (Vison d'Europe).

- ✚ Multiplication des travaux connexes pour désenclaver les zones traversées et par voie de conséquence, nouvelles incidences sur les milieux et les espèces.
- ✚ Morcellement des habitats des grands gibiers et risque d'isolement des populations de part et d'autre du tracé.
 - Cloisonnement des noyaux de population.
 - Limitation des échanges, frein à la dispersion des cheptels.
- ✚ Forte réduction du brassage des populations de cerf, chevreuil, sanglier.
- ✚ Positionnement du fuseau de la LGV sur une dizaine de zones de brame, sites primordiaux de reproduction des grands cervidés.
- ✚ Réduction des déplacements saisonniers de la grande faune entre le cœur des zones forestières, les milieux de bordure de massif et les zones agricoles de coteaux.
- ✚ Partage et traversée de territoires en réserve de chasse et de faune sauvage (dérangement sur des zones de remise, de reproduction, de dortoirs à palombes).
- ✚ Etape migratoire pour de nombreux oiseaux ; perturbation des zones de repos et/ou d'hivernage.
- ✚ Risques importants de mortalités accidentelles sur l'ensemble de la faune (oiseaux, invertébrés, petits vertébrés).
- ✚ Pour l'ensemble de la faune présente sur la zone, réduction globale de la capacité d'accueil des territoires traversés par la LGV.
- ✚ Malgré le haut niveau de sécurité présumé, risque de départ de feu inhérent à toute traversée d'une zone forestière.

INCIDENCES DE LA LGV SUR LES PRATIQUES ET LOISIRS DE NATURE

- ✚ Enclavement des communes traversées et cloisonnement des territoires à fort potentiel récréatif.
- ✚ Perturbation d'un espace de calme, de détente, de promenade, de loisirs et d'activités de nature (chasse, pêche, cueillette) utilisé par une fraction importante de lot et garonnais résidants sur les lieux et les secteurs urbains de Casteljaloux, Marmande, Tonneins, Nérac, Agen.
- ✚ Du fait de grands espaces, d'un territoire peu artificialisé et de l'intégrité de ses habitats, le massif forestier Landais du Lot-et-Garonne est le sanctuaire de la chasse à la palombe et de la chasse aux grands chiens courants (cervidés, sanglier, lièvre, renard).
- ✚ Fief de la chasse à la palombe.

La traversée de la LGV entraînera d'une part la disparition physique de nombreuses palombières, et d'autre part la disparition de boisements nécessaires à la pratique de ce mode de chasse.

Par ailleurs, les nuisances sonores au passage des TGV interdiront toute pratique de chasse traditionnelle au filet sur plusieurs centaines de mètres de part et d'autre du tracé prévu.

- Suppression localement de la chasse à la palombe.
- Dérangement important sur l'ensemble de la zone pour la préservation et la pratique de la chasse traditionnelle aux filets.

- ✚ Massif à forte identité de chasse aux chiens courants.

- Suppression de l'ensemble des meutes pour la chasse à tir.
- Disparition de la chasse à courre sur le secteur.
- Risques importants de collisions

- ✚ Diminution du territoire de chasse et réduction des pratiques ancestrales telles que la chasse aux chiens courants, la chasse à courre, les chasses aux petits gibiers et à la bécasse qui seraient fortement perturbées par le cloisonnement que constituerait la LGV.

ATTENTES ET PROPOSITIONS

Pour les différentes raisons énoncées ci-dessus et du fait des incidences probables et des impacts certains de la LGV sur la faune, les habitats et nos pratiques traditionnelles de chasse, la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot-et-Garonne se prononce contre la traversée du massif forestier lot et garonnais par la LGV et réfute que le projet de fuseau Sud puisse s'inscrire dans un objectif de développement durable pour notre département.

Abandon du Fuseau Sud

- Zone remarquable à protéger (forêt galerie, sylviculture diversifiée)
- Havre de silence et de paix
- Coût exorbitant au regard du gain de temps

Aménagement de l'infrastructure existante ou création d'un fuseau central en parallèle de l'autoroute.

- Nuisance moindre
- Moins d'espace détruit
- Savoir recycler nos infrastructures existantes